

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>Ville de Montréal</b> | Séance tenue le 16 octobre 2002<br>Numéro de la résolution CE02 1802 |
|--------------------------|--|

Il est

### RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CO 92 03386) », de manière à créer une aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel » pour les lots 101-363, 101-364, 101-365 et 101-366 de la paroisse cadastrale du village de Côte-des-Neiges (7180 et 7190, rue de Nancy) à même une aire d'affectation « Commerce lourd » située entre la rue Jean-Talon et la voie ferrée du CN, du côté ouest de la rue de Nancy;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1021378034  
40.002

-- Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2002-10-25 12:47:30, en fonction de /MONTREAL.

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

\_\_\_\_\_  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Greffière